

CONCOURS TERRE DE CAYLUS

RENDU LE 22 AVRIL 2024

PRÉSENTATION LE 22 FÉVRIER
À 13H00 , AMPHI 2

INFORMATIONS INSCRIPTION SUR
LE SITE DE L'ENSAM ET DE LA MAOM

DOTATION DE 2300 €

Présentation – février 2024 – MAOM

TERRE DE CAYLUS

CONCOURS ÉTUDIANT 2024



ENSAM
École nationale
supérieure d'architecture
Marseillaise | La Réunion



Castelnau
le-lez

ORDRE
DES
ARCHITECTES



La Région
Occitanie
Premier Handicap

Department
Hérault

M
Montpellier

S O M M A I R E

1. ASSOCIATION TERRE DE CAYLUS
présentation de l'association, charte & état
actuel
2. CONTEXTE
la parcelle, plan topographique, plan de
repérage
3. RÈGLEMENT
thème, inscriptions, contenu, présentation,
calendrier, jury, prix, cahier des charges
4. CONTACTS

1. TERRE DE CAYLUS

Présentation de l'association





CHARTRE GRAINE DE CAYLUS

Le jardin partagé Graine de Caylus se compose d'un jardin collectif et de parcelles individuelles. Tous-tes les jardinier-es ont la responsabilité de faire vivre et évoluer le lieu dans un esprit collaboratif, solidaire et dans le respect de l'environnement.

NOS VALEURS

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

Nous nous engageons à :

AMÉNAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tout le monde (espaces communs / zones collectives, parcelles individuelles et espaces en partenariat).

ACCUEILLIR les nouveaux et nouvelles jardinier-es et les visiteur-ses en rendant accessible le fonctionnement du jardin et en les intégrant dans une dynamique de groupe.

ÊTRE SOLIDAIRE, COURTOIS-E. Respecter les jardinier-es et leur travail, les visiteur-ses et l'ensemble des lieux.

COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE et bannir la violence (insultes et jugements).

INCLUSIVITÉ, DIVERSITÉ ET RÉCIPROCITÉ

Nous nous engageons à :

INCLURE toute personne afin qu'elle puisse participer.

FAVORISER la diversité et l'égalité quelque soit notre genre, notre milieu social, nos moyens économiques, notre santé physique ou mentale, notre apparence physique ou appartenance religieuse et politique.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à :

JARDINER selon des techniques agroécologiques issues de la permaculture.

FAVORISER la vie du sol, les micro-organismes, les saisons, en essayant de rétablir puis de maintenir un équilibre écologique résilient.

RESPECTER la faune sauvage (oiseaux, batraciens, hérissons, etc.).

CONVIVIALITÉ

Nous nous engageons à :

AMÉNAGER dans le jardin un espace convivial pour les jardinier-es et les visiteur-ses.

ORGANISER au cœur des jardins des événements ouverts à tous-tes, culturels, solidaires et pédagogiques.

CONSOMMATION, SANTÉ ET ALIMENTATION

Nous nous engageons à :

JARDINER sans produit pouvant être nocif pour la santé.

CONSOMMER et DISTRIBUER de façon équitable la production du jardin.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Nous nous engageons à :

AMÉNAGER et ENTRETENIR le jardin en tenant compte de l'environnement et du voisinage.

RESPECTER les conditions de mise à disposition du terrain par la municipalité.

CITOYENNETÉ

Nous nous engageons à :

ORGANISER régulièrement des réunions pour la bonne gestion du site et des événements associés

IMPLIQUER le jardin dans la vie de quartier.

SENSIBILISER adultes et enfants aux enjeux environnementaux et de santé.

FORMER autant que possible les jardinier-es au jardinage naturel.

NOTRE VISION COMMUNE

Notre projet de jardin collectif est une incitation à l'action positive pour l'environnement et la santé. En effet, nous souhaitons produire des aliments tout en créant un écosystème résilient, montrer une vision de l'agriculture en totale rupture avec les pratiques industrielles et offrir aux participant-es une nourriture saine. Produire ses propres aliments, c'est aussi une fierté qui donne confiance en soi, qui donne envie de partager ses réussites et ses échecs, c'est donc un formidable vecteur de lien social.

C'est pourquoi autour du jardinage, de nombreuses ramifications vont pouvoir naître, comme la création d'un espace pédagogique pour les enfants et autres visiteur-ses qui permettront de sensibiliser sur les enjeux environnementaux.

En plus de nos échanges entre jardinier-res, nous voulons créer des partenariats avec divers organismes pour amplifier notre action de sensibilisation, auprès des écoles, maisons de retraite... Nous allons former des intervenant-es au sein de notre association ou faire venir des intervenant-es professionnels pour animer ses échanges le plus régulièrement possible.

En parallèle nous allons organiser tout un ensemble d'événements pour que les jardinier-es et visiteur-ses se retrouvent dans un lieu qui leur fait du bien. Un lieu de convivialité, avec des conteur-ses, de petits concerts acoustiques, des repas, etc.

Une zone de calme sera conçue dans ce jardin où il n'y aura pas de potager, pas de travail du sol, une zone dédiée essentiellement aux arbres, avec toute leur diversité. Une zone de sérénité où il sera envisageable de pratiquer du yoga ou de la méditation, ou simplement de faire une pause, de lire un livre en écoutant les oiseaux qui habiteront les lieux.

Notre vision commune, c'est de reconnecter les humains à la nature dans un environnement très urbanisé. Une nature qui va nous rassembler et nous permettre de tisser des liens forts au niveau local et de grandir ensemble.

LES ACTEURS DU PROJET

LA PORTEUSE DE PROJET

L'association Terre de Caylus fait naître et suit la mise en œuvre et le développement du projet, de sa conception à son exploitation.

Elle accompagne et représente les usager-es du jardin partagé. Elle assure un soutien de proximité. Elle est responsable de la gestion financière du projet. Les membres de l'association font vivre le projet et organisent le collectif. Elles et ils se dotent d'un règlement dans le respect de la Charte et de la convention co-écrite avec la commune. Elle coordonne des groupes de travail avec les autres membres de l'association pour faire avancer le projet.

LA PROPRIÉTAIRE DE TERRAIN

La commune de Castelnaud-le-Lez signe une convention de mise à disposition de terrain avec la porteuse du projet.

LES AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires peuvent intervenir dans le cadre du projet Jardin partagé comme le Conseil Départemental, la Métropole de Montpellier, les écoles, le lycée Pampidou ou Honoré de Balzac.

LES OUTILS DE LA CHARTE

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU JARDIN

Le règlement est rédigé par les membres de l'association. Il est distribué à chaque jardinier-e et affiché à l'entrée du jardin. Y sont stipulées les conditions d'adhésion, le fonctionnement, les modalités de gestion et d'entretien. Les membres de l'association veillent à ce que ce règlement soit respecté par tout le monde, les jardinier-es et visiteur-ses.

LA CONVENTION

Une convention de mise à disposition du terrain est co-signée entre la porteuse du projet, Terre de Caylus et la propriétaire du terrain, ville de Castelnaud-le-Lez.

Elle fait référence à la charte de Terre de Caylus et l'intègre en annexe.

LES GROUPES DE TRAVAIL

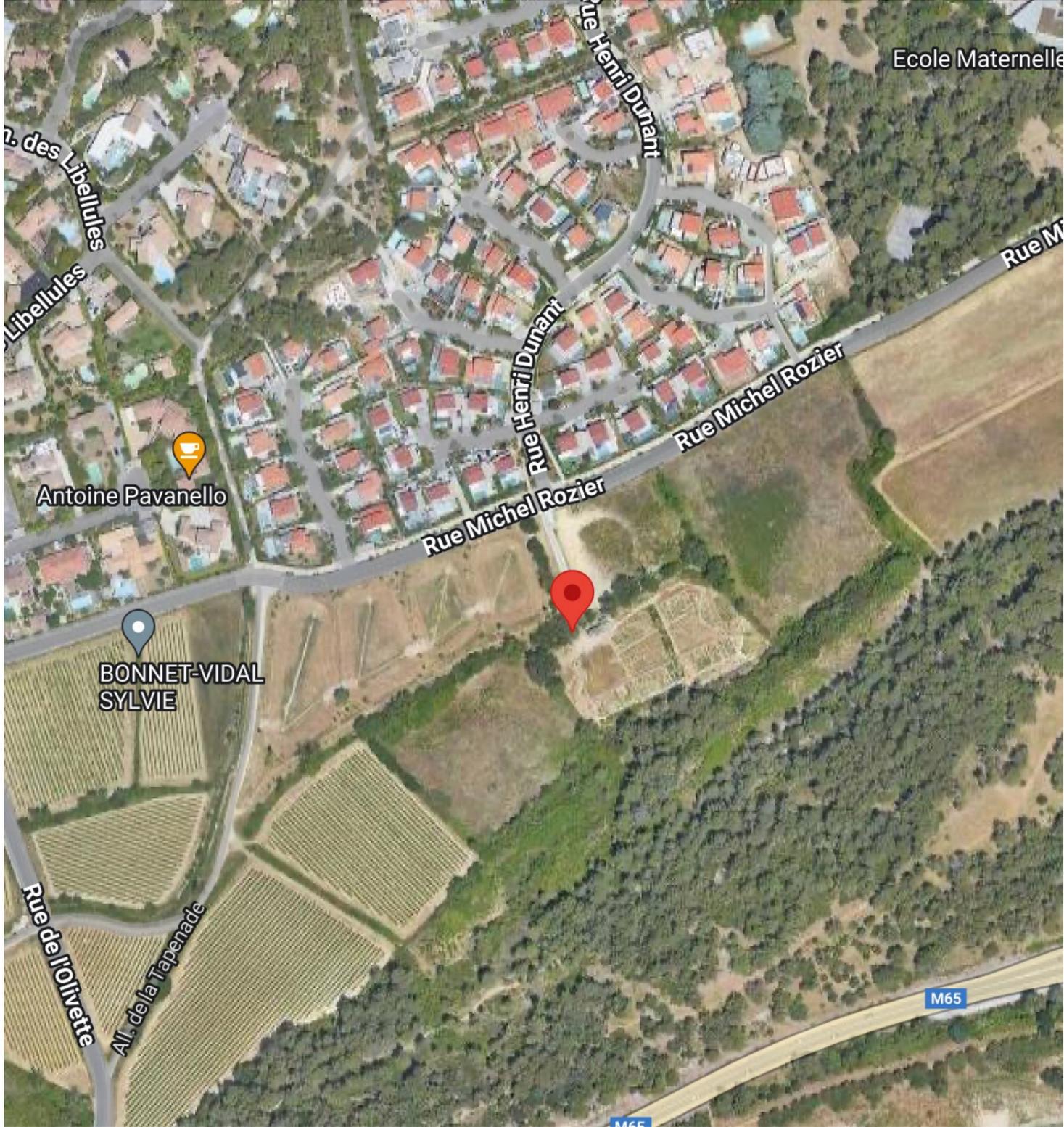
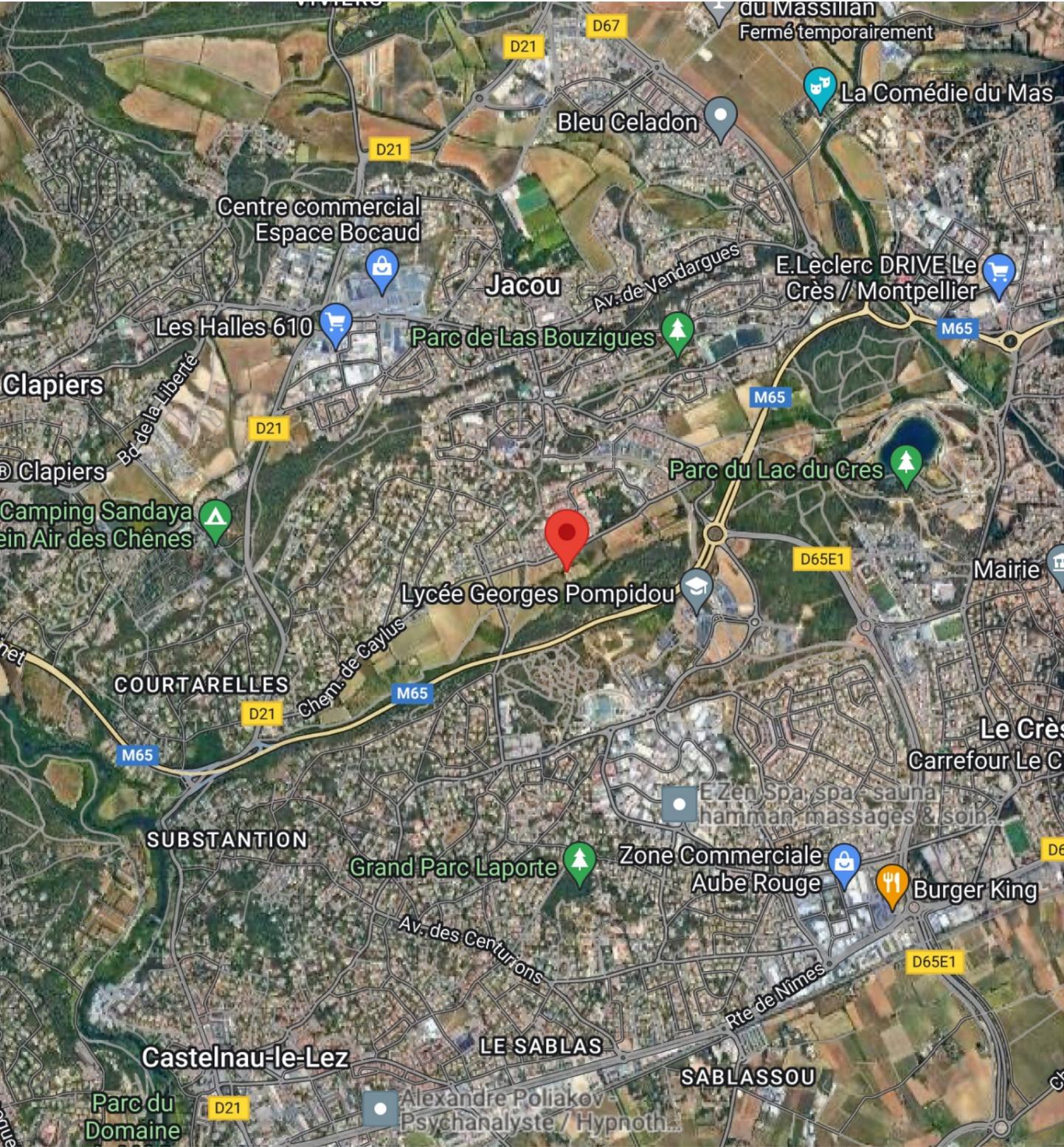
Les groupes de travail rassemblent les membres de l'association et sont régulièrement organisés.

LA RÉUNION BILAN

Elle est organisée annuellement réunissant la porteuse de projet et la propriétaire du terrain, co-signataires de la convention.

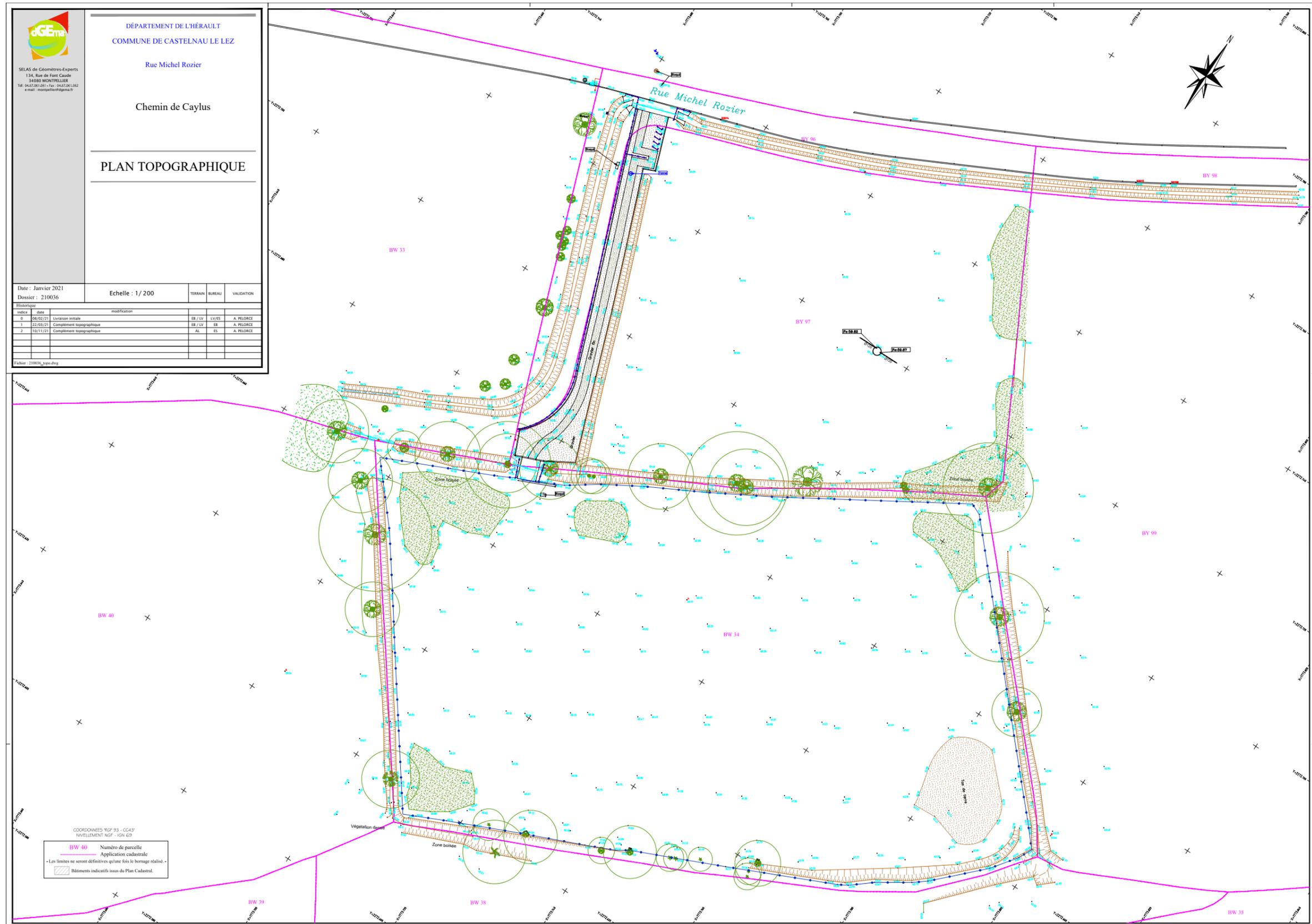
2. CONTEXTE

La parcelle



2. CONTEXTE

Plan topographique



2. TERRE DE CAYLUS

État actuel



2. TERRE DE CAYLUS

État actuel



2. TERRE DE CAYLUS

État actuel



2. CONTEXTE

Plan de repérage (à titre indicatif, non exhaustif, conserver seulement les parcelles individuelles des jardins et le bassin déjà réalisé)





ENSAM
École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion



TERRE DE CAYLUS
JARDIN PARTAGÉ
ASSOCIATION LOI 1901

RÈGLEMENT CONCOURS ÉTUDIANT TERRE DE CAYLUS

ARTICLE 1 : Organisation du concours

Le concours est organisé par la Maison de l'architecture Occitanie Méditerranée, MAOM, et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, ENSAM.

ARTICLE 2 : thème du concours

La place du vivant dans la ville contemporaine est une question essentielle dans l'acte de construire. Face aux enjeux du réchauffement climatique et à la raréfaction des énergies, il est essentiel de construire autrement pour s'inscrire dans un développement durable, tout en écoutant les scientifiques, climatologues, chercheurs, urbanistes.... L'humain restant au cœur du projet.

Dans un écrin de verdure, une nouvelle zone d'habitation s'est créée il y a 5 ans, à Castelnau-Le-Lez. De cet écoquartier, quelques passionnés ont fait naître un jardin partagé. Écouter les anciens, pour leurs bonnes pratiques, et les jeunes pour les nouvelles technologies, une mixité qui a conduit l'association à créer un havre de paix et de belle culture. Lieu d'expression et de création, lieu de savoir-faire et d'apprentissage, modelé par les aïeux pour leurs enfants. Un jardin est une occupation intense, il se développe en respectant l'existant. Les habitants du quartier aiment s'y retrouver pour aussi se détendre.

Les architectes sont naturellement des acteurs essentiels pour améliorer le quotidien, et faire cohabiter nature et ville, tel est l'enjeu de ce concours.

ARTICLE 3 : conditions d'inscription

Le concours est proposé à tous les étudiants de l'ENSAM, seuls ou en équipes. L'inscription se fait par mail à l'adresse concours.maom@gmail.com avec le nom, prénom et année d'études des étudiants de l'équipe. Un RIB au nom de chaque participant doit également être envoyé par mail, afin de faciliter le paiement des prix pour les lauréats. Les éléments du concours seront communiqués en réponse. L'inscription au concours créera automatiquement une adhésion gratuite à la MAOM pour les étudiants.

ARTICLE 4 : Contenu du projet et contraintes

Le sujet s'articule autour de l'agriculture urbaine, la biodiversité en lisière de ZAC et les espaces partagés, lieux accessibles à tous et intergénérationnels. L'objectif de ce concours d'idée est de concevoir un lieu convivial dans un jardin partagé déjà en place, mais peu structuré, permettant de favoriser la biodiversité et répondre aux nouveaux besoins de l'association. Celui-ci aura pour vocation d'accueillir des espaces variés, favorisant les rencontres, tout en tenant compte des espaces paysagers existants, jardins collectifs ou individuels.

- Lieu d'implantation : Castelnau le Lez, ZAC du CAYLUS
- Emprise au sol : L'emprise du projet doit prendre compte le découpage parcellaires des jardins potagers existants. Elle devra être pensée en cohérence avec les enjeux du concours et les contraintes d'insertion dans le site. Les implantations des nouveaux espaces ne sont pas imposées. Un plan d'ensemble du site est attendu.
- Le programme, définissant les besoins de l'association, est joint en annexe. Les dimensions sont données à titre indicatif, elles peuvent être modifiées.

L'association souhaite mettre en avant les matériaux réutilisables et biosourcés (bois, terre, pierre...). Le projet doit tenir compte des normes PMR et être adapté aux enfants, nombreux à venir sur le site, accompagnés de leurs parents. Il est fortement conseillé de se rendre sur place. Les membres de l'association se tiendront à disposition pour la visite, sur prise de rendez-vous.

ARTICLE 5 : Modalités de présentation

Les éléments de présentation sont :

- 1 A1 comprenant :
Plan(s) / Coupe(s) / Texte libre / Tout autre élément graphique permettant la bonne compréhension du projet.
La planche sera à envoyer à la date du rendu à l'adresse mail du concours concours.maom@gmail.com et ne devra pas dépasser 10 Mo.
Le nom du fichier sera : JDC-A1-nomdelequipe.pdf
- 1 maquette à échelle libre n'excédant toutefois pas un encombrement de 1 m², à apporter lors de la présentation orale au jury.

ARTICLE 6 : Calendrier

- 21 FÉVRIER - 13H : Ouverture des inscriptions et présentation en amphi 2
- 29 MARS 2024 : Clôture des inscriptions et fin de possibilité de poser des questions
- 22 AVRIL 2024 : Rendu de la planche
- 24 AVRIL 2024 : Jury final

ARTICLE 7 : Jury final

Le jury est composé de :

- 2 membres de l'association Terre de Caylus, présidents du jury : Pierre Heimke et Bruno Legrand
- Le directeur de l'ENSAM : Thierry Verdier
- 2 membres de la MAOM : Damien Vieilleville et Nathalie Teissier Portal
- 1 enseignante de l'ENSAM : Céline Orsingher
- 1 élu de la ville de Castelnaud : Jean Koechlin

ARTICLE 8 : Notation des projets

Une attention particulière sera portée aux points suivants :

- la valorisation de la biodiversité
- l'intégration architecturale et paysagère
- l'innovation et créativité
- la qualité du rendu

ARTICLE 9 : Résultats remise des prix

Les résultats seront proclamés par le jury en même temps que la remise des prix. Seront attribués 3 prix :

- 1^{er} : 1 000 €
- 2^{ème} : 800 €
- 3^{ème} : 500 €

Le jury se laisse la libre appréciation de décerner des mentions spéciales ou d'autres prix.

ARTICLE 10 : Propriété et publicité des projets

Les lauréats conservent la pleine propriété de leur projet, toutefois pour les besoins de la promotion et de la lisibilité du concours, ils renoncent à leur droit à l'image (sans utilisation commerciale des documents photographiques) et mettent à disposition les réalisations le temps d'une éventuelle exposition qui peut être itinérante.

ARTICLE 11 : Recommandation générale

L'association s'engage à mettre à disposition les informations nécessaires sur le terrain et fournir le plan géomètre.

L'association s'engage à recevoir les participants sur le site, à des heures et dates convenues.

jardinpartagedecaylus@gmail.com

Le cahier des charges est joint en annexe, ainsi qu'un zonage de principe des jardins existants et la charte de l'association « Terre de Caylus »



CAHIER DES CHARGES CONCOURS ÉTUDIANT TERRE DE CAYLUS

	Fonction	Particularité	Dimension	Dimension structure
			Jardin 5 600 m ²	
Serre	Croissance de semis Protection de plant Support éducatif Créer un espace chaud hiver	Démontable Espace évolutif Extension possible	~ 30 m ²	
Espace extérieur de spectacle : Scène Assises Espace pour ingénieur du son	Musique, théâtre, représentation scolaire, etc Tous types d'art	Scène pour 5 musiciens à minima 50 places assises Optimiser le confort visuel et acoustique Lieu ombragé Espace ingénieur du son	Dimensions à adapter suivant le choix d'implantation	Scène surélevée : 20 m ² Assises pour 50 spectateurs Espace ingénieur du son
Espace PMR dans jardin Prévoir des bacs surélevés	Jardinage adapté aux PMR, enfants en bas âge et personnes âgées	Espace recevant un public spontané ou en petit groupe Espace utilisé en simultané Prévoir une zone de repos adaptée	~ 200 m ²	
Espace polyvalent	Détente Réunion Repas	50 personnes Espace protégé des intempéries et facilement démontable. Étagères de rangement et bancs Visible depuis l'entrée	Moins de 100 m ²	

CONTACTS

Contact MAOM

Kenya AMARO

contact@maom.fr

concours.maom@gmail.com

Contact TERRE DE CAYLUS

Bruno LEGRAND

jardinpartagedecaylus@gmail.com

Contact ENSAM

Delphine AMULET

delphine.amulet@montpellier.archi.fr